

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 05 juillet 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Juillet à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Modification des tarifs des produits relatifs à la régie de recettes pour les droits d'entrée à la piscine municipale.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Michel COLONNA, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, François-Joseph SCANAVINO à Ange LARI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} décembre 2007 instituant une régie de recettes pour les droits d'entrée à la piscine municipale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2019 modifiant l'acte constitutif d'une régie de recettes de la piscine municipale ;

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser les tarifs des droits d'entrée à la piscine municipale comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Entrée simple	4 €	5 €
Carte d'abonnement de 10 entrées	30 €	40 €
Carte Famille de 10 entrées (3 enfants et plus)	20 €	30 €
Carte mensuelle – Entrées illimitées sur les horaires	20 €	30 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de réviser les tarifs des droits d'entrée à la piscine municipale.
- DIT que les recettes correspondantes seront prévues au budget primitif de la ville à l'article 7062.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention (Dominique CARLOTTI).

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 08.07.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 09.07.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240705-2024-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024

Fait à PROPRIANO, le 05 Juillet 2024

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

